Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251219-01_18_12_2025-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

---

*L'an **deux mille vingt-cinq**, le **18 décembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 13 décembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme BAUER, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, M. LETISSIER, M. LECHIEN, M. DEL REAL CORRAL, Mme LEMOINE, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK et Mme LE PIVER*

***Excusés** : M. CORMIER, Mme LIGUET, M. POSNIC et M. MARQUOIS*

***Pouvoirs** : M. CORMIER donne pouvoir à M. ADAM*
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
M. POSNIC donne pouvoir à M. GODET
M. MARQUOIS donne pouvoir à Mme BOVE

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 24 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GUGUEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 25 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1. Finances - budget annexe du port de plaisance de la Commune : tarifs portuaires à compter du 1er janvier 2026

Vu le budget annexe du port de plaisance voté par le Conseil Municipal le 22 février 2025,
Vu l'avis des membres du conseil portuaire et de la commission port et affaires maritimes,
Vu l'avis des membres de la Commission « finances »,

Les membres du conseil portuaire, de la commission port et affaires maritimes et de la commission finances ont proposé de faire évoluer les tarifs du port de plaisance (mouillages, pontons…) à compter du 1er janvier 2026 comme présentés ci-joints.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251219-01_18_12_2025-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** la proposition d'augmentation des tarifs portuaires de 1.5 %, lesquels seront appliqués à compter du 1er janvier 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 19 décembre 2025

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Emmanuelle GUGUEN